Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20260209-D2026022-DE

THORIGNÉ-FOUILLARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : 03 février 2026

Mis en ligne : 16 FEV. 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 26
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : Messieurs LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Julie DEGUILLARD et NOEL Henri ayant donné pouvoir à MAHEO Aude ;

Absent : GARNIER Chrystèle.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 février 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 22
Délibération n° 2026-022. FONCIER : Zac Multisites- Acquisition du 6, avenue de Bellevue, parcelles AL 160 et 506
Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la Commission Urbanisme en date du 27 janvier 2026,

La commune a été contactée par l'agence immobilière La Française Immobilière de Thorigné-Fouillard pour la vente de la maison individuelle à usage de locaux d'activité édifiée au 6 avenue de Bellevue sur des parcelles cadastrées AL 160 et 506, respectivement pour 141 m² et 1 062 m², et dont elle avait la charge.

Située dans le périmètre de l'opération d'aménagement de la ZAC Multisites, .la commune a fait procéder à l'évaluation du bien en vue de formuler une offre d'acquisition amiable à hauteur de 250 000 euros net vendeur que le propriétaire a accepté par courriel de son mandat en date du 15 janvier 2026.

ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20260209-D2026022-DE

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla) **le conseil municipal décide**

D'APPROUVER l'acquisition du bien situé au 6 avenue de Bellevue, parcelles cadastrées AL 160 et 506 pour un total de 1 203 m² au prix de 250 000 euros net vendeurs, frais à la charge de l'acquéreur (frais d'agence à 8 500 €).

DE DESIGNER Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, pour assister la commune.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, et en particulier l'acte notarié authentique.

DE DIRE que la dépense est inscrite au Budget annexe de l'opération d'aménagement de la ZAC Multisites.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

THORIGNÉ FOUILLARD
ILLE-ET-VILAINE

ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard